

**Compte rendu
de la réunion du
Conseil Municipal
du 2 Avril 2010**

Sous la présidence de M. VIEILLEDENT Michel

Présents : M. VIEILLEDENT Michel, Maire., Mme PANTEL Guylène,
M. COUBES Allain, M. JASSIN Jean-Pierre, Adjoint.
Mme BOUTEILLE Marie-Chantal – Mme PÉDULLA Martine - Mme ROCOPLAN
Andrée - Mme RABIÉ Catherine - M. SÉVAJOLS Francis – Mme CATHÉBRAS
Mireille - M. PAULET François.

Absents excusés : M. PEYRE Jean-Louis – SÉVAJOLS François
M. MOURGUES Fortuné – M. BRESSIEUX Jérôme.

Procurations :

M. PEYRE Jean Louis a donné procuration à M. COUBES Allain
M. MOURGUES Fortuné a donné procuration à M. VIEILLEDENT Michel
M. SEVAJOLS François a donné procuration à M. PAULET François

Mme ROCOPLAN Andrée a été élue Secrétaire.

▪ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 :**

M. le Maire quitte la salle et le doyen M. Coubes met au vote le compte administratif de la commune à hauteur en section de fonctionnement recettes 1 278 160,63 €, en dépenses 949 530,79 €. Pour la section d'investissement en recettes à 914 495,78 € en dépense 841 842,08 €.

Le compte Administratif Eau / Assainissement : Section de fonctionnement en recettes 148 460,28 €, en dépenses 90 423,07 €. Section d'investissement en recettes 179 000 €, en dépenses 124 145,72 €.

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

▪ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 :**

Les comptes de gestion commune et Eau / Assainissement sont approuvés à l'unanimité.

▪ **MODIFICATION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :**

Compte tenu des nombreux travaux supportés par le budget de l'Eau / Assainissement et de la baisse importante de la vente d'eau en 2009. Le conseil municipal adopte les tarifs suivants pour 2010 :

Abonnement 62 €. Eau 0,75 €. Assainissement 0,82 €.

▪ **VOTE DES 4 TAXES :**

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'augmenter de 1% les taxes.

▪ **VOTE DE PARTICIPATION 2010 DE LA COMMUNE D'ISPAGNAC
AU SYNDICAT DES EAUX MINÉRALES DE QUÉZAC - ISPAGNAC :**

Compte tenu que l'année 2010 est une année de transition suite à la réforme de la Taxe professionnelle. Le Conseil municipal décide de verser la même participation qu'en 2009 au S.M.E.M.Q.I.

▪ **AFFAIRE WYZGAL / COMMUNE : AUTORISATION D'ESTER EN
JUSTICE**

Le conseil municipal autorise le Maire à défendre ce dossier devant le Tribunal Administratif de Nîmes.

.

▪ **QUESTIONS DIVERSES :**

Il est décidé d'attribuer la coupe d'herbe du Pré Morjal par tiers à M. JAFFARD – M. BOULET Jean-Claude et M. AMATUZZI Pierre.

La séance est levée à 20h30.